



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervoises
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°123
septembre 2015

LE MOT DU MAIRE

L'été se termine et les vendanges font de même. Cette année a été marquée par une forte fréquentation touristique, intéressante pour l'économie de notre commune. La contrepartie fut un stationnement important de véhicules qui a occasionné des gênes sur la route d'Agel à hauteur de la baignade jusqu'à la sortie du village. L'année prochaine, un arrêté municipal réglerait mieux dans cette partie là, le stationnement et la gendarmerie nationale pourra régler ce problème.

Les animations organisées par les associations ont rythmé les soirées bizoises pour toutes les générations. Ce fut une réussite. Que tous les acteurs en soient remerciés car il y a eu peu de débordement.

Un point "chaud" toutefois, le soir du 14 juillet, lorsque un incendie démarra dans le "Pech". Suivant l'avis de la commission d'enquête, il n'y a aucune relation entre le feu d'artifice et cet incendie, les fusées étant d'une portée de 75 m et le départ du feu se situant à 416 m*. Les jours suivants le grand vent lors de la fête de l'Olivier ne nous a pas permis de tirer le 2^e feu d'artifice. Il est mis en réserve pour l'année prochaine.

Les festivités passées, l'action municipale reprend. Les travaux de construction des 20 premiers logements chemin de St Michel ont été terminés et ont été occupés par des Bizoises et des Bizois. Les six suivants seront livrés en janvier et février et loués dans les mêmes conditions. L'office HLM maître d'ouvrage est Habitat audois.

Les travaux de viabilisation de la zone artisanale de la Gare sont en cours d'exécution. Trois terrains représentant 2500m² au total ont déjà été réservés; deux par des entreprises bizoises et un par une entreprise extérieure. D'ici la fin de l'année, un premier site de containers d'ordures ménagères sera enterré

(au Foirail, derrière la Poste). Nous en réaliserons un par an. Nous envisageons l'année prochaine, celui du Tour de Ville et si possible celui de l'avenue de l'Hôtel de Ville. Nous pensons le grouper avec celui de la Place St Genies ; la démolition de la remise Vié permettra de dégager un bel emplacement pour les enterrer. Il est prévu à cet endroit d'élargir la chaussée afin de sécuriser ce carrefour et faciliter la giration vers les écoles. Quelques places de stationnement pourront aussi être créées.

Dimanche 27 septembre, la fête de la gastronomie organisée pour la première fois fut un réel succès. 125 participants venus en voisins ou même de loin y ont participé. La coopérative l'Oulibo, les restaurateurs, les vigneron, véritables fer de lance de l'œnotourisme local et Bize Patrimoine, ont réussi un coup de maître. Notre belle commune a tous les atouts pour organiser une telle manifestation de qualité.

À l'année prochaine !

Enfin le 5 novembre, après une année pleine d'exercice, la Maison de Santé pluridisciplinaire sera inaugurée avec tous les partenaires financiers, les professionnels de santé et les Bizoises et Bizois qui souhaitent y participer. Un buffet dînatoire conclura cet événement. À cette occasion, la nouvelle médecin Céline Jamar qui vient d'obtenir cette semaine son numéro d'inscription au Conseil de l'Ordre français sera présentée. Nous nous réjouissons d'accueillir non seulement une praticienne de qualité qui exerce sa profession depuis cinq ans en Belgique, mais également son mari Gil et leur petite fille Noémie. J'ai pu apprécier cette famille sympathique et nul doute qu'ils vont s'intégrer facilement dans notre communauté bizoise. Endavant Bize !

Bien à vous, Alain Fabre.

** Grâce à l'intervention rapide de nos sapeurs-pompiers locaux et des importants renforts mobilisés par le SDIS et après une nuit agitée, les dégâts ont été très limités.*

Maison de Santé

L'**inauguration** officielle de la Maison de Santé par les autorités, aura lieu le jeudi 5 novembre à 11h30, place de la Gare, suivi d'un buffet dînatoire.

S'inscrire en mairie pour participer à ce buffet.

Un **nouveau médecin**, le docteur Céline Jamar en poste en Belgique actuellement, intégrera l'équipe médicale début 2016.

OLIVIERS

Une cinquantaine d'oliviers d'espèces différentes est plantée à proximité du rond-point de Cabezac sur des délaissés des routes départementales. Il est envisagé de donner à bail, selon des modes à préciser, l'exploitation de ces oliviers. Dans l'état actuel, ces plantations ne sont pas équipées d'un système d'arrosage. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015,
principales décisions prises :

OPÉRATION RÉCRÉ FRUITÉES: De même que les années précédentes la convention pour l'adhésion à l'opération Récré fruitées est renouvelée pour l'année scolaire 2015-2016.

Dans le cadre de cette convention, négociée globalement par le Grand Narbonne, les enfants de l'école communale de Bize recevront un fruit à la récréation le mercredi matin. La commune paie les fruits livrés par une coopérative fruitière de l'Hérault, soit environ 1000 euros (dont 75% seront remboursés par l'Europe). Le Grand Narbonne paie l'adhésion à l'opération soit 450 euros. L'opération Récré fruitées, patronnée par le ministère de la santé, a notamment pour objet de lutter contre l'obésité infantile par des pratiques alimentaires et une sensibilisation à ce problème.

Les produits distribués seront issus en priorité de l'agriculture Bio ou raisonnée du département de l'Aude ou des départements limitrophes.

CONVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE pour l'utilisation des équipements de natation de l'Espace de Liberté à Narbonne : Deux classes de l'école communale de Bize (grande section et CP) et une de la Calandreta bénéficieront des ces installations pour cinq séances de une heure les mardis matin du 3 novembre au 2 décembre 2015.

Coût de l'opération pour la commune pour les trois classes y compris le transport en autocar : 1400 euros.

Coupes de bois

Des coupes de bois gratuites sont possibles dans les forêts communales sous contrôle de l'Office national de la Forêt (ONF).

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

RÉCUPÉRATION DE VIEUX MEUBLES

L'association "À 2 MAINS" soutenue par l'État, la Région, le Conseil départemental et le Grand Narbonne, a créé à Narbonne un atelier d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi, dont l'activité est le recyclage de vieux meubles en vue de leur cession à bas prix au public, avec en outre des tarifs sociaux pour les personnes à faibles ressources.

Les vieux meubles sont à déposer à l'atelier, 1 rue Racine à Narbonne (quartier du stade Cassayet et du collègue Jules-Ferry) du mercredi au jeudi.

Tél. 04 68 58 34 60

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale, rue de l'Amiral Narbonne, possède un fonds de 3000 ouvrages. Elle s'enrichit en permanence d'achats, de dons, de dépôts de la bibliothèque départementale.

Il y a des livres en anglais, des Bandes dessinées pour les enfants, des livres imprimés en gros caractères pour malvoyants.

Les prêts sont gratuits.

Horaires d'ouvertures : lundi, mercredi, jeudi de 16h à 18h, vendredi de 10h à 12h.

Vol de pierres sur les murets

De fréquents vols de pierres sur les murets sont constatés dans la campagne. Ces larcins sont répréhensibles, mais surtout accélèrent la détérioration des murets, éléments du petit patrimoine local et obstruent alors les chemins ainsi que les ruisseaux d'écoulement des eaux pluviales.

Vidange des piscines

En complément de l'article du BIM n°122 de juillet-août 2015 indiquant que la vidange des eaux de piscine dans le réseau d'assainissement est interdite et que celles-ci doivent suivre le cheminement des eaux pluviales (*caniveaux de rues, ruisseaux, rivière*), l'Agence régionale de Santé précise que pour éviter de diffuser du chlore ou d'autres produits de traitement, il est nécessaire de ne pas les traiter dans les 15 jours précédents la vidange.

Par contre, les eaux de lavages des filtres, plus chargées en impuretés, peuvent être dirigées vers le réseau d'assainissement.

SABOTS D'IMMOBILISATION DES VÉHICULES

La commune vient d'acquérir deux sabots d'immobilisation des véhicules automobiles. Ces appareils sont destinés à participer à l'amélioration de la circulation et du stationnement dans le village en aidant à combattre les stationnements dangereux (ponts, virages...), gênants la circulation (rues étroites...), ne respectant pas la réglementation (places pour handicapés...), abusifs (plus de sept jours de manière continue sur le même emplacement).

Les infractions, outre le paiement d'un procès-verbal qui peut être de 135 euros, peuvent entraîner un enlèvement par le service public de la fourrière automobile sur le Grand Narbonne (coût de l'enlèvement pour le propriétaire du véhicule : 147 euros, plus 6 euros par jour de garde).

ÉLIMINATION DES PIGEONS

Un piégeur agréé a effectué dans la 1^{re} quinzaine d'août, une campagne de capture des pigeons sauvages qui envahissent le centre ancien du village. Au cours de celle-ci, 157 pigeons ont été capturés. Ces pigeons ramiers (*colombus palumbus*) sont classés nuisibles dans tout le département de l'Aude par arrêté préfectoral.

Une nouvelle campagne a lieu dans la 1^{re} quinzaine du mois de septembre. Pendant celle-ci, il est conseillé aux propriétaires de pigeons domestiques laissés en liberté de les tenir enfermés.

La capture se fait au moyen de cages spéciales, dans lesquelles se trouve un appelant, placé dans les locaux particulièrement envahis : greniers, remises. Les personnes ayant un accès à de tels locaux peuvent, si elles le souhaitent, le signaler en mairie afin que le piégeur intervienne. Mais surtout, afin d'améliorer les résultats de la campagne en cours, il convient d'obturer toutes les ouvertures des constructions dans lesquelles les pigeons peuvent nicher. Avant la 1^{re} campagne, la population était évaluée à 450 pigeons environs.

Le coût de chaque campagne est de 1000 euros.